



LOU JOURNAOU

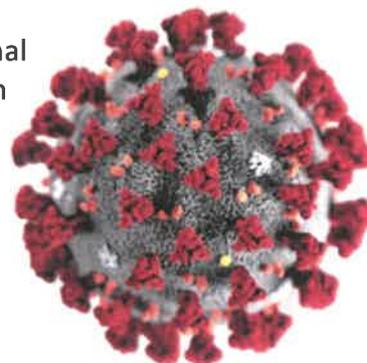
Covid-19 Encore et toujours

Nous vivons des moments difficiles, la pandémie continue de progresser, et les polémiques ne manquent pas concernant en particulier la vaccination.

En toute rigueur, chacun est libre de se faire vacciner ou non

Mais avant de prendre une décision définitive, il convient de bien y réfléchir et d'en soupeser toutes les conséquences.

La Covid-19 est un fléau redoutable qui est en passe de mettre à mal pour longtemps l'économie du pays. En ce début d'année 2021, un troisième confinement n'est toujours pas à exclure. Les dégâts sont déjà considérables, en décès bien sûr, avec plus de 80 000 morts en HEPAD et à l'hôpital, mais aussi avec les fermetures d'entreprises (commerces, restaurants, cinémas...). Les méfaits sur le plan social sont également désastreux, en particulier au niveau des jeunes.



Eh oui, je suis toujours là !

À l'échelon local qui est le nôtre, cette pandémie n'est pas non plus sans présenter d'importantes conséquences. Rendez-vous compte, les mouvements que l'on apercevait dans le temps aux alentours de la salle des fêtes, pour une soirée belote, pour le repas du 14 juillet, pour les séances de cinéma mensuelles, pour les multiples manifestations organisées par le Cercle dou Péis, sans parler de la fête du village et la Hestejada de la compagnie Lubat, tout cela est désormais absent de notre village. Exceptionnellement aussi, au printemps 2020, point de maiades pour honorer et fêter les nouveaux élus, une tradition pourtant bien ancrée dans notre patrimoine culturel. Aujourd'hui toutes nos associations sont en sommeil, et pour combien de temps ?

Or force est de constater que les gestes barrières ont une portée limitée dans la mesure où les cas de nouvelles infections restent chaque jour très importants.

La vaccination du plus grand nombre apparaît dans ces conditions comme une solution à privilégier, si ce n'est la seule ! Celle-ci est en cours partout dans le monde, plus ou moins rapidement, assez lentement en France, malheureusement. Un centre de vaccination est ouvert à l'hôpital de Langon, permettant de ce fait à la population du Sud Gironde de pouvoir en bénéficier très facilement.

Rester sans se faire vacciner, c'est courir le risque d'être atteint par la maladie, mais c'est aussi le faire courir aux autres, à ses voisins, collègues de travail, à ses proches.

Est-ce cela que l'on veut ?

Réunion du conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle des fêtes, Covid-19 oblige, le vendredi 15 janvier 2021, à 18 heures 30.

Cette réunion a eu pour principal objet la délibération relative à la demande de subvention DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour l'année 2021. Cette demande concerne les travaux urgents et indispensables dans l'église :

- Le remaniement de la toiture afin de remédier aux infiltrations des eaux de pluie,
- La réfection complète de l'installation électrique, vétuste, dangereuse et hors normes (selon les conclusions formulées depuis de nombreuses années par les techniciens de la Société de contrôle Véritas).

Le montant HT des devis établis pour ces travaux s'élève à **20 307 €**, répartis comme suit : **8 697 €** pour l'électricité et **11 610 €** pour la toiture. Cette demande de subvention va être transmise avant la fin du mois de janvier aux autorités concernées.

En questions diverses le point a été fait sur l'état d'avancement de l'opération Maison des Ombelles, en rappelant qu'une importante réunion aura lieu à Pompéjac le mercredi 3 février 2021.

Les travaux sur la commune

L'opération de **fauchage** d'hiver a été réalisée début janvier 2021 par l'entreprise **SARL de la Côte**. Pour mémoire, cette société devait par contrat effectuer 3 passages dans l'année. Les deux premiers entre mars et août consistaient en un simple fauchage du bas-côté des voies communales, le troisième, au cours de l'hiver, concernait en plus les fossés et talus. Désormais, compte tenu de l'achat récent par la commune d'une débroussailleuse d'accotement, les premiers fauchages seront réalisés autant que de besoin par l'employé communal, le dernier restant de la compétence de la SARL de la Côte, comme par le passé. Le montant annuel de la prestation effectuée par l'entreprise est de l'ordre de 1 500 €.



S'agissant du **curage des fossés**, une opération devenue cruciale en ces temps de précipitations exceptionnelles, une lettre a d'ores et déjà été adressée aux services responsables du Département de la Gironde pour ce qui concerne ceux de la route départementale 9. Les fossés des routes communales vont quant à eux faire l'objet d'une intervention afin que les points noirs qui auront été identifiés puissent disparaître.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Une nouvelle campagne de vidange des fosses septiques est organisée par la Communauté de communes du Sud-Gironde à partir du 19 avril 2021. Les inscriptions sont à adresser à la CDC du Sud Gironde entre le 29 mars et le 10 avril.

A cet effet, les personnes intéressées doivent se rendre au secrétariat de la mairie de Pompéjac pour retirer le bulletin d'inscription qui devra être complété et transmis au bureau du SPANC.



Patrimoine sensoriel des campagnes

Chant du coq, effluves de purin, sonnerie des cloches... Les bruits et odeurs de la campagne désormais sanctuarisés.

Qui ne se souvient du fameux coq Maurice, au centre d'un conflit judiciaire en 2019 car son cocorico matinal gênait ses voisins sur l'île d'Oléron.

Le Parlement vient d'adopter à l'unanimité le texte de loi visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes, souvent à l'origine de litiges entre habitants de la campagne et nouveaux arrivants venus de la ville. Ces litiges devraient désormais être mis en sourdine, le texte de loi sanctuarisant ainsi les sonneries des cloches, les chants des coqs et des cigales, le cancanement des canards, le coassement des grenouilles ou encore les odeurs caractéristiques de la campagne (fumier, purin, lisier...).

Tous ces sons et odeurs caractérisant les espaces naturels et souvent dénoncés comme des nuisances, entrent désormais dans le code de l'environnement et, par la même occasion, dans le patrimoine commun de la nation.

Pour les auteurs de la proposition de loi, un effet dissuasif est espéré. Celle-ci prévoit également de confier aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel une mission d'étude et de qualification de « l'identité culturelle des territoires ».

Pour information, dans le département du Morbihan, une clause spéciale est désormais incluse dans les actes de vente immobilière : « Le bénéficiaire déclare s'être assuré de toute nature exercée dans l'environnement proche susceptibles d'occasionner une nuisance sonore, olfactive, visuelle ou autre ». Dans ces conditions, personne ne peut se retourner contre un vendeur en disant « Je ne savais pas », car c'est écrit dans l'acte de propriété.



Agir contre le cancer - Opération bouchons

Ne jetez plus vos bouchons en liège ou en matière synthétique !
Donnez-les pour la recherche contre le cancer à « **Agir Cancer Gironde** ».

Comment procéder ?

Tout simplement en déposant vos bouchons dans le récipient prévu à cet effet dans le secrétariat de la mairie.



Ces bouchons une fois récoltés et triés selon leur matière vont devenir des matériaux d'isolation, des objets de décoration, des semelles de chaussure, des jouets, voire même des pare-chocs de véhicules ou des chariots d'hypermarchés. Dans tous les cas, les quelques tonnes récoltées en Gironde vont permettre, à leur modeste niveau, aux laboratoires de progresser dans les recherches destinées à trouver le moyen d'enrayer ce sinistre fléau de notre société.



La Maison des Ombelles

(Suite...)

Une réunion concernant le devenir du projet « **Maison des Ombelles** » s'est tenue à Pompéjac le mercredi 3 février 2021. Elle a réuni un certain nombre d'organismes pouvant avoir une influence dans la conduite de l'opération : le Conseil départemental de la Gironde, l'Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), la Forêt d'art contemporain (FAC), Gironde ressource et bien sûr la municipalité de Pompéjac, représentée par le maire, Olivier DOUENCE, et le premier adjoint, Laurent Cerqueira.



En préambule, il a été rappelé que cette opération s'inscrit dans un cadre qui s'appuie sur la Ronde des Ombelles réalisée en 2019, mais aussi sur un projet culturel appelé **Rhizome**, élaboré et porté par plusieurs acteurs locaux comme la Forêt d'Art contemporain, déjà associée à la Ronde des Ombelles, l'artiste bazadais Yves CHAUDOUËT, ainsi que les communes de Bazas et de Garein (Landes).

Si d'ores et déjà des travaux de sauvegarde sont envisagés : assainissement, toiture, électricité, le projet en lui-même n'en est encore qu'au stade des études. À cet effet, afin de définir une destination arrêtée pour chacun des espaces concernés, **un groupe de travail** va être constitué qui pourrait comprendre :

- La Direction de la Culture du Département,
- L'ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) et l'IFAID (Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement),
- La Direction de la Culture et de la Citoyenneté,
- La Direction des Archives départementales,
- L'IDDAC,
- Le CAUE,
- L'architecte des bâtiments de France,
- La municipalité de Pompéjac.

Les accompagnements envisagés :

Sous réserve d'éligibilité, le Département pourrait accompagner la commune à plusieurs titres : l'aménagement d'un ou deux logements, l'aménagement des espaces à vocation artistique et culturels, l'économie sociale et solidaire.

D'autres organismes seront également sollicités, comme la Région Nouvelle Aquitaine pour le volet culturel mais également en matière de logement, la Direction régionale des Affaires culturelles pour tout ce qui touche le domaine culturel et artistique, l'Etat au titre de la DETR et du Plan de Relance.

La commune pourra par ailleurs solliciter le CAUE pour la réalisation des premières esquisses des solutions envisagées.

La pensée du mois.

L'imagination est la moitié de la maladie.

La sérénité la moitié du remède.

La patience le début de la guérison.

Avicenne, médecin persan (980-1037)

Adichats